

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Insertions : Première page, 5 fr. la ligne ; Échos, 2 fr. ; Chronique locale, 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr. ; Réclames en 3^e page, 0 fr. 80 ; en 4^e page, 0 fr. 40. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE
Télégrammes : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

PARAIT A 4, 6 OU 8 PAGES — LE PLUS ANCIEN, LE PLUS RÉPANDU ET LE PLUS IMPORTANT-HEBDOMADAIRE DE LA RÉGENCE

Est-ce que l'heure de la Débâcle de la SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS DE KALAA-DJERDA aurait enfin sonné ?

La Société des Phosphates Tunisiens de Kalaâ-Djerda va-t-elle enfin entrer dans la phase judiciaire pénale ?

Et verra-t-on les membres de son Conseil d'administration traînés en police correctionnelle ?

Est-ce que l'heure du règlement des comptes va enfin sonner à l'horloge du temps ?

Est-ce que les malheureux cinq cents dévolutaires du habous de Kalaâ-Djerda, objet du plus odieux rapt de leurs gisements de phosphates, perpétré avec la complicité du malfaiteur qui présidait aux destinées du Protectorat et son compère le baron de sacristie, vont enfin obtenir justice, par un « indirect » qui ferait lâcher prise à leurs spoliateurs ?

On nous assure qu'un Syndicat de porteurs de titres, mécontents du fléchissement des titres, qui fait perdre trois cents francs environ par action à plusieurs d'entre eux, vient de se constituer en vue d'une action commune en correctionnelle contre le Société des Phosphates Tunisiens qui avait été constituée sans titre sérieux et dont les droits d'occupation seraient des plus précaires et contestés par les ayants-droits dans une instance actuellement pendante devant la Cour d'appel d'Alger.

C'est au parquet de la Seine que la plainte serait déposée entre les mains du doyen des juges d'instruction, les titres ayant été vendus à Paris.

On attendra, peut-être, pour déposer celle-ci, que l'immunité parlementaire ne couvre plus le président du Conseil d'administration, M. Mougeot, qui, comme on sait, cumule les professions les plus diverses et les plus malodorantes avec celles de sénateur français au service de la firme italo-tunisienne de Kalaâ-Djerda.

Il y a dix ans que les malheureux Ouled-Cheick poursuivent la restitution de leurs phosphates, ils peuvent bien attendre quelques semaines de plus pour rentrer enfin en leur possession.

Pour déposer leur plainte, les victimes de la baisse des actions targueraient qu'on les a tenus dans l'ignorance de l'instance en cours qui était dirigée, prétendait-on, rien que contre les vendeurs, alors qu'il est à leur connaissance que la Société des Phosphates Tunisiens est mise en cause concurrentement avec la Maison Luigi Donegani, de Livourne (Italie), dont le propriétaire était M. Jean-Baptiste Donegani, aujourd'hui décédé, les héritiers de J.-B. Donegani qui sont sa veuve, sa fille et ses trois neveux, dont un secrétaire d'ambassade à la légation

italienne à Pékin (Chine), ont été mis en cause et un arrêt de défaut, profit-joint, a été pris à leur encontre et signifié à parties, les sieurs Ernest Bellot, Péloni, Targe, Durieux (décédé), Revolon, Mercier (décédé), Rouquerol (décédé) et Lemir-Morel (décédé).

Non seulement la Société des Phosphates Tunisiens a été mise en cause, mais même de nombreux actes extra-judiciaires l'ont prévenu, avant d'avoir conclu, que les vendeurs étaient sans droit et sans qualité aucune pour vendre un bien qui ne leur appartenait pas. Malgré tous ces actes, la Société des Phosphates Tunisiens, qui présidait alors M. Magno-Magni, a passé outre, et elle a fait appel à l'épargne publique pour se procurer des fonds pour la mise en valeur d'une affaire aussi éminemment fragile, sans base sûre, sans avertir les souscripteurs qui, aujourd'hui, se trouvent devant la triste réalité de leur avoir perdu dans une affaire où la responsabilité du Conseil d'Administration est nettement engagée, ce qui constitue un délit prévu et puni par le Code pénal.

JEAN-SANS-PEUR.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le nom des membres du Conseil d'administration de la Société des Phosphates Tunisiens.

BILLET DE LA SEMAINE

Les ESCROCS des GENS GÊNÉS

« On vient de lancer vingt-cinq mandats d'amener contre une bande d'escrocs qui avaient mis en coupe réglée les commerçants et industriels momentanément gênés. »

(Les journaux).

Il y a belle lurette que la Petite Tunisie Socialiste a dénoncé les escroqueries de ces soi-disant banquiers parisiens ou autres, qui viennent faire de la publicité jusqu'en Tunisie, offrant des capitaux à « 3 % par an, à toute personne gênée ».

Jamais aucun de leurs correspondants n'a vu la couleur de leur argent, mais par contre les aigrefins se font des rentes en empochant sans vergogne les provisions réclamées pour enquêtes, qui varient suivant, non pas la tête, mais la lettre du client naïf qui s'adresse à leurs officines, car ces malfaiteurs ont le sens de l'intuition et distinguent de suite, à la lecture de la demande, à quel genre de « poire » ils ont affaire et si elle présente toutes les qualités pour être « tapée ».

Nous avons eu plusieurs dossiers de ces escrocs entre les mains ; malheureusement pas de la même boîte, car, sans cela, il eût été facile d'adresser une plainte collective au Parquet de la Seine.

Il faut leur rendre cette justice, si l'on peut dire, qu'ils savent éviter les écueils du code et procéder de façon à ne pas se laisser choir dans le filet de dame Thémis.

A l'un, il n'était demandé qu'une simple et petite provision de 18 fr. 75 pour frais d'enquête, c'était pour rien et qui ne les verserait pas pour obtenir le bienheureux billet de 1.000 ? à un autre, le chiffre était un peu supérieur : 35 francs ; par exemple le troisième devait présenter toutes les marques de la crédulité humaine, on lui réclamait 300 fr. pour un prêt de 3.000 fr., remboursables en un an, et le plus joli de l'affaire, c'est que l'emprunteur offrait en gage six mille francs d'actions tunisiennes, non cotées en bourse, quelque chose comme des Sidi-Driss ou des actions de la mine de fer de Nebeur.

Nous devons dire que, pour masquer ces escroqueries, ces banquiers marrons ont besoin de complices, et ces complicités ils les trouvent tout naturellement parmi la clique malfaisante de ses petits agents juifs de renseignements qui pullulent sur le pavé de Tunis et qui pour quelques décimes, fournissent des renseignements généralement faiblement mauvais, très peu souvent bons, suivant leurs amitiés ou inimitiés ou s'ils ont reçu une « honnête » retribution pour en fournir de bons et, dans ce cas, ils exagèrent tellement que le demandeur se méfie et s'adresse à une officine voisine, qui confirme si une gratification est venue tempérer la réalité de la situation ou qui sabre en cas contraire.

Mais l'agent de renseignements ne s'y trompe pas quand il reçoit la fiche de l'un des pseudo-banquiers, qui est généralement accompagnée d'une rémunération supérieure à celle qu'on donne habituellement pour ce genre d'opérations. Il les donne franchement mauvais sans s'inquiéter du reste ; il se rend donc pertinemment et consciemment complice d'une escroquerie, aussi les parquets devraient examiner s'ils ne leur serait pas possible d'impliquer les fabricants de renseignements dans les poursuites correctionnelles lorsque la machine judiciaire a été mise en branle par l'un des « estampés » de ces officines de filous.

Et ce sera de bonne et saine justice que les principaux artisans de l'escroquerie subissent les rigueurs de la loi pour leur coupable industrie, malgré la faible rémunération qui leur échoit pour leurs renseignements mensongers.

LE SEMAINIER.

Vient de paraître :
**Libérez les Indigènes
ou Renoncez aux Colonies**

PAR
CHARLES DUMAS
député

Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cornille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.
En vente chez les principaux Libraires de Tunis

NOS ÉCHOS

M. POINCARÉ EN TUNISIE

On sait que le Président de la République se propose d'effectuer, au printemps de l'année prochaine, un grand voyage à travers l'Afrique française du Nord.

Dès à présent, le Secrétariat général de la Présidence s'occupe de l'organisation de ce voyage et M. Alapetite a été appelé à l'Élysée pour en conférer avec le Chef de l'État.

EN L'HONNEUR DE M. ALAPETITE

Le banquet du groupement des colons français en Tunisie a lieu aujourd'hui à Paris, au Café de la Paix, sous la présidence d'honneur de M. Alapetite.

Le groupement parisien qui apprécie hautement la gestion de notre Résident Général, a attendu son passage à Paris pour donner ce banquet, afin de lui manifester une fois de plus les sentiments de respectueuse considération qui animent tous ses membres, en reconnaissance des efforts qu'il déploie pour la prospérité de la Régence.

DÉCLARATION

Notre journal tient à déclarer qu'il n'est pour rien dans la publication par Jacques Bahar d'articles sur Kalaâ-Djerda dans un journal de Paris. Aussi n'en sommes-nous que plus à l'aise pour répudier les attaques parues dans cette feuille financière contre M. Alapetite, dont il n'est pas permis de suspecter la grande correction et la parfaite probité administrative.

LE RUBAN ROUGE

M. Gustave Giully, président du Tribunal de Commerce de Bône, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons, ainsi qu'à ses neveux, nos amis M. Daninos, directeur de la Banque Franco-Tunisienne, et M. Daninos, avocat-défenseur à Soussa, nos félicitations sincères.

A LA MUNICIPALITÉ

M. Chabert, vice-président de la Municipalité de Tunis, est promu à la dignité de grand-officier du Nichan-Iftikhar.

M. Chabert est un des plus vieux Français de la Régence où il est établi depuis près d'un demi-siècle. Il a été, avant l'occupation, premier député de la Nation. Depuis longtemps, il apporte son concours à toutes les bonnes œuvres.

Nous lui adressons nos félicitations.

POUR LES CHEMINOTS

Il nous revient que les services compétents du Maroc feraient passer des notes parmi les cheminots du B.-G. aussi bien que des autres Compagnies de l'Algérie pour les attirer dans les chemins de fer du nouveau Protectorat. On ferait miroiter les appointements alloués de beaucoup supérieurs à ceux d'Algérie-Tunisie.

Malgré ces offres attrayantes, nous conseillons aux camarades de ne pas se laisser entraîner par ces circulaires alléchantes, car la vie là-bas est deux fois plus chère qu'en Tunisie et qu'en définitive ils y perdraient au change, et de plus le pays est assez malsain et les maladies endémiques y sont à l'état permanent. Foin du Maroc, pour y crever de misère ou de maladie !

JACQUES BAHAR ET L'ART. 29

Dans ce journal, Jacques Bahar a soulevé un point de droit fort intéressant sur la diffamation et les jugements rendus par les tribunaux de France, de Navarre, d'Algérie et de Tunisie, en vertu de l'article 29 de la loi sur la presse, dont il nous a coûté 20.000 francs. Une paille !

Malheureusement, notre faible voix n'a pas eu l'écho qu'il fallait, et les tribunaux continuent à appliquer l'art. 29, ce qui fait bondir Bahar, dont le tempérament méridional bout toutes les fois qu'il lit, à la rubrique des échos judiciaires des journaux, les condamnations prononcées en vertu dudit article.

Il vient de faire paraître une brochure intitulée « la Diffamation n'est pas un délit », qui a un certain retentissement et dont toute la presse française fait l'éloge.

L'IMPUNITÉ DE GIORDAN

En temps utile, nous avons dit la vérité sur l'affaire de la Mutuelle de France et des Colonies. Nous n'y reviendrons pas. Pour le moment, autre chose nous préoccupe que la façon dont pourra s'effectuer le remboursement des 2.790.000 fr. détournés. Comment, la justice est en face d'un escroc de cette qualité, et bénévolement elle va le laisser fuir ? C'est trop plaisant pour qu'on ne signale pas ce cas. On a exigé simplement que Giordan donne sa démission de toutes ses fonctions à la Mutuelle. Rien de mieux. Il y est remplacé par Moulin, une de ses créatures. Alors ? Nous savons bien que le représentant du Contrôle du Ministère du Travail a mis Giordan en demeure de rembourser les 2.790.000 fr. détournés. Il s'est engagé à rembourser seulement, dans un court délai, 1.200.000 fr. En admettant qu'il tienne sa promesse, qui comblera le déficit ?

Mais, peu importe, Giordan est libre. Il peut continuer à s'occuper de ses petites affaires. Soyez tranquilles : il s'en occupe. Il a pris la précaution de mettre ses immeubles de Suisse, de Tunisie et de Nice sous le nom de sa femme. Part inattaquable ! Le tour est joué.

À quelle époque vivons-nous donc ? On enferme tous les jours des écrivains, des syndicalistes, des journalistes, des philosophes, des penseurs, coupables d'avoir exprimé une opinion qui n'est pas celle admise par le Gouvernement. Mais, dit notre confrère les Hommes du Jour, les escrocs dont les vols sont dénoncés, on les laisse libres. Nous sommes loin de la littérature « honnête », où les méchants sont punis, où les bons sont récompensés !...

INFORMATION DÉMENTIE

La Tunisie Française, qui ne rate aucune occasion d'être désagréable à notre éminent ami M^e Gallini, le sympathique maire de Soussa, avait annoncé jeudi dernier que celui-ci « faisait jouer toutes ses influences pour recueillir à Tunis la succession d'un avocat-défenseur ».

Notre ami s'est empressé d'abattre d'une chiquenaude, suivant sa propre expression, le canard déplumé que le journal catholique avait lancé. Jamais il n'a eu l'intention de briguer un poste à Tunis ; la capitale du Sahel, où il est vénéré par la population entière, suffit amplement à son ambition et à son activité.

Mais quel plaisir éprouvent donc certains de nos confrères à publier des informations sans s'assurer entièrement de leur bien-fondé ?

CONTRE LA JUSTICE MUSULMANE

La 2^e Chambre du Tribunal Civil de Tunis a rendu, en son audience du 19 décembre dernier, un jugement dont il convient de mentionner l'importance pour ceux qui luttent, depuis de longues années, pour échapper aux juridictions tunisiennes.

La décision dont nous parlons a un très grand intérêt : une conséquence peut en être déduite, qui a une réelle valeur et profitera à tous ceux qui ne désirent pas voir leurs différends jugés par les tribunaux arabes ou juifs, dont tout le monde en Tunisie réclame la suppression.

Deux sujets tunisiens quelconques peuvent, dans la rédaction d'un contrat, convenir et insérer une clause spécifiant que ce seront les juridictions françaises : Tribunal civil, commercial, justices de paix, etc., qui auront à apprécier et à solutionner les litiges pouvant naître de leurs relations d'affaires.

Le Tribunal de Tunis admet la validité de telle clause. Voici, du reste, le dernier « attendu » de ce jugement intéressant : « Attendu que cette jurisprudence s'est constamment affirmée depuis 1905, devant les tribunaux français en Tunisie ; qu'elle n'a rien de contraire aux lois, conventions et décrets en vigueur et notamment à la loi du 27 mars 1883, à la convention du 8 juin 1883, au décret du 19 mars 1884, à celui du 31 juillet 1884, qu'elle sauvegarde entièrement les attributions de la justice beylicale. »

Allons, nos protégés réellement désireux de se soustraire à la bancale juridiction

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

qu'ils abhorrent, ont là un moyen très simple qui s'offre à eux de prouver la sincérité de leurs revendications. Qu'ils se le disent.

LA DÉBACLE

Nous lisons dans la *France Economique et Financière* du 21 février dernier :

« Les Phosphates Tunisiens s'effritent de plus en plus. Les expéditions de janvier dernier ne se sont élevées qu'à 32.225 tonnes, contre 33.080 tonnes en janvier 1913. Dans les milieux phosphatiers, on apprend que Gafsa, dans le but de concurrencer les Phosphates Tunisiens, a décidé une assez forte diminution de ses prix. Cette lutte entre une puissante société comme Gafsa et une société aussi jeune que les Phosphates Tunisiens peut se comparer à la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

« Comme on ne prévoit pas une entente entre ces deux Compagnies, il y a lieu de se débarrasser au plus tôt de ses actions Phosphates Tunisiens. »

A PROPOS DU NICHAN

Les heureux décorés de l'ordre tunisien sont contraints de payer un droit de chancellerie assez élevé, si bien que beaucoup de braves gens qui le méritent, ne souhaitent nullement de l'avoir parce que leur maigre budget ne pourrait subir pareille entamure.

La lettre officielle annonçant la nomination accorde au bénéficiaire un délai de six mois pour acquiescer des droits de chancellerie. Passé ce délai et faute de paiement, la distinction honorifique est annulée d'office.

Nous serions curieux de savoir si cette mesure est appliquée dans toute sa rigueur ou si on tolère des exceptions à la règle ? Y a-t-il, à Tunis, des gens arborant le ruban ou la rosette vert et rouge sans avoir passé à la caisse ? Comment fait la Chancellerie pour interdire à ces individus le port, devenu désormais illégal, d'une décoration dont leur boutonnière ne pouvait s'orne gratuitement que pendant un semestre seulement ?

Préviennent régulièrement les décorés qui ont, par la suite, subi une peine infamante ou fait faillite, qu'ils sont radiés des cadres du Nichan-Ifkhar ?

Y a-t-il des faillis ou des condamnés qui ont été décorés par mégarde ou qui aspirent à le devenir ?

Voilà des questions que nous posent plusieurs de nos lecteurs soucieux de la juste considération dont doit jouir l'Ordre beylical.

CALLIGRAPHIE MÉDICALE

L'écriture de nos chers docteurs est, on le sait, à de rares exceptions près, un bizarre cacafouillis tenant le milieu entre les bâtons du premier âge et les hiéroglyphes tracés sur du papier par un hanneton qui sort d'un encier. Lettres, chiffres, accents et ponctuation, tout cela se confond, se mêle et danse, sous la plume d'un prince de la science, un fantasiste et embrouillé ballet.

Ajoutez — circonstance assez aggravante — que les pharmaciens, gens très subtils, ont la prétention de démêler ces énigmes d'un seul coup d'œil. Le pharmacien, en effet, est un homme doué d'une vive intelligence et d'une grande imagination. À la simple vue d'un manuscrit qui, pour nous, semble du chinois ou de l'hébreu, il se précipitera à l'instant sur ses bocaliers, en débouchera quelques-uns, sèvera des poudres dans sa balance, les enfermera dans des petites boîtes qu'il cachettera, ficellera, étiquettera avec soin, comme s'il connaissait l'hébreu ou le chinois. Le client n'en meurt pas, mais enfin tout arrive ; et quoiqu'en général toutes les drogues se valent, il ne serait pas mauvais tout de même de voir nos praticiens améliorer leur écriture.

Que les médecins et les pharmaciens — parmi lesquels nous comptons beaucoup d'amis — ne nous en veuillent pas trop de les avoir un peu « blagués » et nous rendent la pareille à l'occasion, car ils ne manquent pas d'esprit.

PROJETS D'AVENIR

Dans le wagon-restaurant du rapide Paris-Bordeaux, avec des efforts souvent comiques, deux douzaines de voyageurs s'efforcent de faire rencontrer, entre deux cahots, leur bouche et leur fourchette.

Dans le fond, à une table, dit le *Bonnet Rouge*, on parle haut :

— Moi, dit M. Lauraine, député de Saintes, je ne crois pas beaucoup à ma réélection.

— Alors, que ferez-vous ? demande M. André Hesse, député de La Rochelle.

— Je ne suis pas ambitieux... Sans cela, je demanderais l'Indo-Chine, comme Doumer. Mais j'aime mieux une vie plus simple et plus tranquille. Ce qui m'irait à merveille, c'est la Résidence de Tunis. Je crois, d'ailleurs, que je l'obtiendrais aisément...

Et la conversation continue, un peu mélancolique, cependant que chaque tour de roue rapproche ces parlementaires de leurs électeurs, peut-être impitoyables...

L'abondance des matières nous contraint à laisser sur le marbre plusieurs articles et échos très intéressants qui seront publiés dans notre prochain numéro.

POUR LE RELÈVEMENT DE BONE

La délégation bônoise envoyée à Constantine et à Alger pour exposer aux Pouvoirs publics les desiderata de la ville de Bône a rencontré partout le meilleur accueil, et chacun, dans sa sphère d'action, a promis de travailler sans tarder à faire droit aux légitimes aspirations de cette cité.

Il est cependant un chef de service, l'honorable M. Guérin, directeur des chemins de fer de l'Est-Etat qui n'a pas caché au Président de la Chambre de Commerce de Bône qu'il ne voyait pas la possibilité de la suppression de la correspondance de Duvivier des trains Constantine-Tunis et vice-versa, de manière à faire faire escale à Bône aux touristes qui se rendent d'Alger à Tunis ou réciproquement.

C'est ce que nous avons dit dans deux ou trois articles consacrés au rapport présenté dernièrement à la Chambre de Commerce de Bône par son président.

La ville de Bône est peu connue du public touriste, de même que sa voisine Philippeville qui cependant, elle aussi, mériterait une visite.

Ne serait-il pas possible d'envisager dès aujourd'hui le remplacement de la voie étroite de Bône-Saint-Charles en voie large, et quand cette substitution aura lieu, de faire circuler entre Constantine, Philippeville, Saint-Charles et Bône des trains marchant à la vitesse de 60 kilomètres à l'heure ?

On pourrait encore transformer le Bône-La Calle en voie large et le pousser jusqu'à Tabarka où il rejoindrait la ligne de Mateur-Tabarka en construction.

De plus, Bône devrait avoir également un Syndicat d'initiative pour faire connaître les beautés de sa région. Pourquoi n'en existe-t-il pas ? Les Bônois sont les propres artisans de leur déchéance au point de vue tourisme. Ils ont laissé établir ces correspondances de Duvivier sur lesquelles tous leurs efforts buteront s'ils s'obstinaient à les faire disparaître autrement que par les moyens que nous préconisons et qui devraient être compris dans les voyages circulaires établis par les grandes compagnies de chemin de fer et notamment par le P.-L.-M.

D'après M. Bertagna, président de la Chambre de Commerce bônoise, la direction des chemins de fer de l'Etat algériens soumettra, lorsqu'elle aura le réseau du Bône-Guelma, cela s'entend, un projet tendant à créer trois trains de nuit par semaine de Bône à Tunis, avec correspondance, évidemment, à Duvivier par Constantine.

Nous ne savons pas si le Gouvernement tunisien entrera dans les vues de l'Algérie par la mise en marche de trois trains de nuit au départ de Tunis et trois à l'arrivée.

Nous avons déjà demandé depuis longtemps la mise en marche de ces trains. On a bien fait un essai qui en répondait pas à notre conception et n'a pas eu de lendemain. Il n'en pouvait être autrement. Dans notre pensée, le train de nuit de Tunis au Kroubs devait correspondre à cette gare avec le train Constantine-Alger et un train de nuit partir du Kroubs après l'arrivée du train d'Alger et arriver à Tunis vers huit heures du matin.

Ainsi conçu, le service de nuit rendrait d'appréciables services aux gens pressés d'arriver à destination, mais les touristes n'en profiteraient guère, car ils ne viennent généralement pas pour voyager de nuit à la vapeur et ne rien voir du pays.

Aide-toi, le ciel t'aidera ; c'est ce qu'ont compris les Bônois, après le vote de l'Ouenza. Mieux vaut tard que jamais.

Et les bonnes volontés aidant, le pays reverra luire les beaux jours de prospérité d'anath.

Un Bônois.

Les méfaits du Crédit Lyonnais ne se comptent plus

Un malheureux, ruiné jusqu'au dernier centime, lui intente un procès en restitution de sommes perdues.

On ne compte plus les méfaits des grandes banques parisiennes, les grands sucoirs de l'épargne publique, mais c'est incontestablement le CREDIT LYONNAIS qui en détient le record. Record peu enviable. C'est par

centaines que se comptent les millions perdus par son intermédiaire. Quand il n'a pu raffier l'argent de ses naïfs clients par des émissions régulières, au grand jour, il les a poussés à participer à des émissions dangereuses et clandestines qui les ont ruinés en cinq-sec.

Que de ruines il a ainsi semées autour de lui, parmi la collection de gens crédules qui lui confient leurs capitaux pour les faire fructifier ! Il s'emploie tellement bien à cette besogne qu'un beau jour les millions ont changé, non pas de caisse, mais de propriétaire !

La 1^{re} Chambre du Tribunal civil de la Seine est actuellement saisie d'un procès intéressant les innombrables déposants aux guichets des grandes banques.

M. M. C... avait confié au Crédit Lyonnais un dépôt de titres ayant une valeur de plusieurs centaines de mille francs. Le Crédit Lyonnais s'est fait confier la gestion de ce portefeuille. Au bout de quelques années, la valeur de ce portefeuille est tombée à zéro.

C'est, on le voit, tout le problème, très ardu, de la gestion d'affaires et des responsabilités encourues par le gérant.

M. Joseph Denais se présente pour le demandeur et M. Henry Bonnet pour le Crédit Lyonnais.

Nous suivrons avec attention ce procès dont nous rendrons compte aux lecteurs de la *Petite Tunisie Socialiste*.

Mais, dès à présent, les déposants du Crédit Lyonnais feront bien de retirer leurs capitaux et de se méfier des conseils pernicieux de cette banque malfaisante qui croulerait, entraînant des ruines innombrables à sa suite, au moindre conflit qui viendrait à se produire entre notre pays et l'éternelle ennemie.

La Compagnie Algérienne et les bons ottomans

Cette Société financière, on le sait, a prêté ses guichets à l'émission des bons ottomans. Nous avons reproduit ici-même l'avis inséré dans la *Dépêche Tunisienne*.

Tout d'abord, disons que l'agence de Tunis n'avait reçu aucun ordre de la direction de Paris de faire quelque publicité que ce soit, par affiches ou dans les journaux. Ce sont les dirigeants locaux qui en ont pris l'initiative, et si cette malencontreuse publicité a fait accourir les capitalistes, la responsabilité des Reyna et autres de Béru est bien plus engagée, car la Banque Périer se prévalait de l'admission des bons à la cote qui lui avait été refusée.

Cette émission a fait l'objet d'un débat à la Chambre des Députés soulevé par M. Dutreuil, député de la Mayenne.

Cet honorable s'est plaint que l'épargne française n'était pas suffisamment défendue.

Il rappelle l'émission par la Banque Périer des bons du trésor turc.

Cette banque a été frappée d'une amende de 8 millions 125.000 francs pour avoir contrevenu aux règlements du « timbre ». Mais il paraît que cette amende a été réduite à « quelques billets de mille ».

M. Franklin-Bouillon. — L'emprunt Périer avait été autorisé par le cabinet Barthou !

M. Barthou. — C'est inexact !

M. Caillaux. — Quand j'ai pris possession du Ministère des Finances, l'emprunt Périer était réglé !

M. Barthou. — Cet emprunt était connu de M. Dumont, mais non autorisé. M. Dumont a fait tout son possible pour empêcher cet emprunt. Je couvre tous mes collaborateurs.

M. Caillaux. — Je déclare qu'à la date du 6 novembre, M. Dumont n'a pu décider M. Périer à retirer son emprunt et qu'à la date du 14 novembre, lorsque j'ai pris le pouvoir, l'affaire Périer était réglée.

L'incident, qui avait provoqué un assez violent tumulte, prit fin sur cette déclaration.

Il ne faut pas chercher longtemps pour savoir par qui M. Dumont avait été poussé à accepter l'admission à la cote des bons du trésor turc. Voyez Pichon, ministre des Affaires étrangères. Mais le Ministre des Finances avait fini par se raviser et c'est alors qu'il fit tout pour empêcher la Banque Périer d'accepter.

Il était trop tard et le bénéfice était trop peu. On se l'était partagé en amis. La Compagnie Algérienne avait eu part de cent francs de bénéfice par titre émis. Qu'elle en supporte toute la responsabilité, car le premier souci des « Jeunes-Turcs » fut d'acheter un cuirassé au lieu d'employer ces fonds à réparer un peu le désordre de leurs finances et de faire face à certaines obligations dont le règlement fut remis à plus tard lorsque d'autres fonds viendront tomber dans ce tonneau des Danaïdes qu'est la Turquie.

La Naturalisation Française des Tunisiens

Nous avons longtemps demandé dans ce journal que la naturalisation française fut plus largement accordée en Tunisie à ceux de nos protégés qui, par un passé sans tache et un désir sincère d'être des nôtres, se révéleraient dignes de faire partie de la grande famille française.

Avant 1910, il était presque totalement impossible à un Tunisien d'acquiescer notre nationalité. La porte en était hermétiquement close. En dehors de la législation qui rendait peu accessible la naturalisation, les postulants rescontraient un tel ostracisme de la part des fonctionnaires d'autrefois, que leurs démarches demeureraient vaines, que leur volonté s'émoussait et qu'ils ne tardaient pas à renoncer à l'espoir un instant caressé. Ce fut une faute, évidemment. Car, aux premiers temps de l'occupation, plusieurs Tunisiens, repoussés par nous, allèrent frapper à la porte de consulats étrangers qui les accueillirent à bras ouverts et ces ex-Tunisiens sont devenus d'autant plus patriotes de leur pays d'adoption que l'acquisition d'une nationalité bien définie les protégeait désormais contre les aléas de cette fameuse juridiction indigène à laquelle ses ressortissants ne songent jamais qu'avec effroi.

Si l'on avait admis à la naturalisation française tous les Tunisiens honorables qui la sollicitent, nous n'aurions pas des Ben Romdan tentant à Londres de devenir Anglais, ou des rabbins Hayoun cousant sur le dos de leurs coreligionnaires de la Régence une peau de Maltais. Nous n'aurions pas toutes ces riches familles tunisiennes devenues aujourd'hui italiennes qui nous sont, dans les grandes villes de l'intérieur où ils habitent, d'une sourde hostilité. Nous n'aurions pas eu à déplorer parfois des petits faits ennuyeux pour notre amour-propre national.

Un de ceux qui mirent felleusement des bâtons dans les roues aux indigènes aspirant à notre nationalité fut le sinistre Millet, qui a laissé en Tunisie un souvenir odieux. Il eut pour alter ego le cacochyme Roy, l'indéracinable Marabout national, qui voulait conserver jalousement sous la griffe du Dar-el-Bey tous les malheureux que le sort avait fait naître sujets tunisiens. Il fallait les maintenir dans cette nationalité ni « chair ni poisson » qui les livrait sans défense aux caprices d'un satrape comme Millet ou aux fantaisies séniles d'un Roy.

Seuls, à l'époque, ceux qui contractaient un engagement dans les rangs de notre glorieuse Légion étrangère pouvaient obtenir la qualité de Français. Pour les autres, rien à faire, malgré tous les titres possibles. On avait même imposé aux notaires indigènes, musulmans ou juifs, l'obligation de terminer les passeports par cette formule draconienne : « Ce passeport ne peut servir à une demande de naturalisation ». En dépit des protestations des intéressés, dont plusieurs étaient définitivement fixés en France ou en Algérie depuis de nombreuses années, rien ne put faire supprimer cette formule, qu'aucune loi,

aucun décret, aucun texte ne préconisait, mais qui était simplement le résultat de l'opposition apportée à toute velléité d'émancipation de nos protégés.

Aujourd'hui, il faut le reconnaître, cette situation a quelque peu changé. Le vote de la loi Messimy permet à la jeunesse indigène de s'engager dans nos régiments métropolitains, et d'obtenir la faveur de la nationalité française le service militaire accompli.

Toutefois, il est une autre catégorie de nos protégés à qui l'on accorde depuis quelques années, notre nationalité : ce sont les docteurs en droit ou en médecine, les ingénieurs, ceux qui ont rendu des services exceptionnels à la France ou à la cause française dans la Régence et ceux qui ont épousé une Française et en ont au moins un enfant.

Il est encore, cependant, d'autres catégories de Tunisiens instruits, intellectuels et également dignes en tous points de revendiquer la faveur accordée aux personnes précitées.

Nous voulons parler des avocats, des professeurs, des publicistes, etc. Peut-on nier à ceux-là leur instruction et leur mentalité française ? Pourquoi un journaliste, un instituteur, un « défenseur de la veuve et de l'orphelin », ayant, par exemple, exercé sans discontinuer pendant une dizaine d'années, ne pourraient-ils nourrir l'espoir de devenir Français ?

Et ceux qui ont travaillé pendant plus de vingt ans dans une maison française et contribué à sa prospérité, qui seraient lettrés et mèneraient une vie exemplaire ?

Et les mutualistes, titulaires de plusieurs distinctions honorifiques, qui se donnent corps et âme à la diffusion de ces qualités essentiellement françaises : la prévoyance et l'amour du prochain ?

Croyez-vous que tous ceux-là ne mériteraient pas également que la loi leur fit place dans nos rangs, dans cette Tunisie que tous nos efforts devraient tendre à peupler de Français pour contrebalancer l'afflux incroyable d'Italiens qui sont pour nous autant d'ennemis ?

Nous nous étendrons davantage, dans un prochain article, sur l'utilité d'accorder plus de facilités pour l'acquisition de la nationalité française à la catégorie de personnes que nous venons de citer.

La Mitraille Clémenciste

CONTINUE A PLEUVOIR FERME sur Pichon-les-Caves

A notre grand regret, nous ne pouvons reproduire tous les cinglants coups de plume de Clémenceau dans *l'Homme Libre*, contre son ex-benjamin le renégat Pichon-fout-le-camp-dans-les-caves.

Dernièrement, nous avons reçu du Jura plusieurs lettres de félicitations de personnalités politiques de ce département, nous demandant de les inscrire sur nos listes d'abonnements et d'envoyer notre journal aux personnes dont on nous donnait les noms, en attendant d'autres listes.

Comme nous parlions du fait à un ami de Pichon, il nous répondit que c'était là sans doute des personnes qui n'avaient pas encore reçu le Nichan !

Et voilà de quelle aimable façon les représentants du Jura, municipaux, d'arrondissement ou du Conseil général, sont traités par cette nullité ou ses amis !

Tout le Jura, d'après Pichon, n'aspire qu'à posséder un Nichan dans sa batterie de cuisine !

Et lui qu'aspire-t-il à posséder ? un parchemin de foireux, traître, fourbe, hypocrite, judas ?

Nous connaissons personnellement quelques élus de ce beau département et savons que le Nichan leur est aussi indifférent que son Pichon de distributeur leur est antipathique.

Ils n'attendent que le mois de janvier prochain pour flanquer à la porte de leur représentation sénatoriale l'intrus qu'ils ont élu en un moment d'emballement, comme il s'en produit quelquefois dans le cours de l'existence.

Aujourd'hui qu'ils ont appris à mieux connaître l'individu, ils espèrent, quand ils l'auront bouté hors de chez eux, qu'aucun autre département ne lui tendra la perche pour le faire retourner au Sénat.

En attendant, nous continuerons à reproduire les coups de cravache de Clémenceau. Voici un des derniers en date :

La grande « Fédération » des Trois, qui se promène à travers toutes les opinions, empruntant de chacune un peu, pour se faire un programme d'arlequin, propre aux déguisements électoraux de la sacristie, a pour unique principe de n'en avoir aucun qui lui soit particulier. De tout, le moins possible : telle est sa conception de la suprême habileté. De la République elle prend les formules, car l'état de l'esprit public est tel qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Si la République peut vivre de mots, Saint-Etienne et Bordeaux lui offrent des marchés approvisionnés d'abondance. S'il lui faut des actes, une tradition séculaire veut qu'on écoute les évêques qui s'offrent bienveillamment à les fournir. Louis XIV et Napoléon eurent des démêlés fâcheux avec le chef de l'épiscopat. Les triumvirs — qui sont quatre puisqu'il faut y joindre leur inspirateur — entendent profiter de la leçon.

Seulement, comme il faut composer avec le siècle, en attendant la reprise de ces fameux rapports diplomatiques qui, selon M. Barthou, ne sont pas contraires à la Séparation, nos grands hommes d'Etat de la politique opiacée se proposent, non pas de nous endormir, comme on l'a si vilainement dit, mais de nous apaiser par de belles paroles — *voces et verba, prætereaque nihil* — tandis que l'Eglise consent à se calmer par le moyen d'une administration de *gesta Dei pro Francos* dont elle veut bien faire son contentement.

Quand un des quatre triumvirs s'écrie : « Nous ne comprenons pas la République sans la laïcité », M. de Mun gémit de la parade, comprenant tout de même que ce serait trop beau si, en retour du simple bulletin de vote qu'il donna à Versailles, avec ses amis, on lui apportait les clefs de l'école laïque sur un plat d'argent. C'est un homme raisonnable, M. de Mun. Il s'accommode aux nécessités du temps. Il est républicain, comme M. Barthou est laïcisateur, avec des tempéraments, au rebours de M. Arthur Meyer, Bayard de la monarchie, qui ne dormira pas si nous ne lui donnions, dès ce soir, M. le duc d'Orléans.

Au fond, les deux hommes ne sont pas si différents qu'il peut sembler. M. Meyer est plus faubourg Saint-Germain, mais M. de Mun, avec sa République portative, demeure fidèle au Pape, sans quoi le Gaulois serait dans l'obligation de le désavouer. Tout chemin mène à Rome, dit-on. M. Arthur Meyer, pour rattraper le temps perdu, prend d'instinct au plus court. Si M. de Mun se jette dans les rues de traverse, c'est qu'il y doit rencontrer M. Briand, M. Millerand, M. Barthou.

Tout un monde en trois personnes, ou plutôt la moitié : le demi-monde républicain.

Ce qu'on peut attendre de cet assemblage, jugez-en par un simple fait. Je n'ai point à rappeler la grande campagne des évêques contre les manuels de l'école laïque. Nos « Vénérables Seigneurs » n'ont pas encore proposé de bâillonner l'instituteur mais si l'on peut remplacer ses manuels d'enseignement par ceux que rédige, à l'ombre du confessionnal, les bedeaux de la pédagogie, vous cherchiez en vain la différence entre « la laïque » et l'école du curé.

M. Barthou, en ce temps-là, florissait. Notre Pichon délaçait la marine de guerre par les soins de son ami Baudin. On décrétait, un jour, que nos cuirassés se mettraient en deuil au vendredi saint — une révérence à M. de Mun. Puis, comme des républicains se permettaient des observations, Baudin décidait, par une seconde circulaire, que le geste cultuel n'aurait lieu qu'*exceptionnellement* — un signe de camaraderie aux républicains. L'application aux manuels scolaires de ce te procédure familière aux personnes prodigues de leurs faveurs envers tout le monde, devait plaire à M. Barthou. Il n'était besoin que de sauvegarder les apparences pour obtenir des évêques qu'ils nous fissent la grâce d'accepter une nouvelle arme de guerre contre la laïcité.

Ce fut très simple. On annonça qu'on allait défendre l'école laïque et, pour cela, au lieu de laisser les bataillons de la sacristie l'attaquer en ordre dispersé, on s'occupait de mettre l'ordre et l'unité d'action dans leurs rangs. A cet effet, Barthou prit la peine de préparer contre les manuels de l'école laïque une mobilisation générale des « pères de famille », sous les ordres de ceux qui, n'ayant pas de famille, ont toutes qualités pour dire ce qui convient à celle d'autrui.

L'école, aux termes de la circulaire Barthou, soumet, par ce moyen, ses manuels à la critique des évêques embusqués derrière une organisation légale chargée de mitrailler l'école laïque et de la réduire à merci. Des républicains ont eu l'audace grande de s'en plaindre, et M. Barthou n'a pas manqué de crier à la calomnie.

(L'Homme Libre).

Un Conseil pratique

Ne recevez jamais un « démarcheur », c'est-à-dire un courtier financier, qu'il soit directeur, sous-directeur ou simple employé de banque.

Econduisez-le sans ménagement, quel qu'il soit.

Adoptez cette règle et observez-la rigoureusement.

Vous vous en trouverez bien et vous n'aurez plus à vous mordre les doigts d'avoir acheté des « Phosphates Tunisiens », des « Anciens Etablissements Bertrand », des « Prospections des Mines de Nebeur », des « Antimoines d'Aïn-Taya » ou des « Sidi-Driss ».

Lire LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE c'est s'instruire.

CROCK-NOTES

Les balcons délabrés

Après la navrante catastrophe de mardi dernier, ce balcon qui s'effondre, tuant ou blessant plusieurs personnes, il semble que l'attention devrait être attirée sur la solidité problématique de certains immeubles délabrés, assez nombreux à Tunis, que l'insouciance coupable de leurs propriétaires rend particulièrement dangereux.

On rendra cette justice à la *Petite Tunisie Socialiste* qu'elle a toujours placé les questions édilitaires au premier plan de ses préoccupations et que les événements sont venus souvent, hélas ! confirmer nos appréhensions et nos recommandations. Nous n'avons jamais manqué, en chacun de nos numéros, de préconiser une réforme quelconque de voirie, d'assainissement, d'hygiène ou d'embellissement de la ville.

Un de nos abonnés nous signale aujourd'hui un balcon qui serait également dans un tel état de caducité qu'il menace de s'écrouler un jour ou l'autre sur la tête des passants.

Ce balcon est situé dans le passage de Chikly (par l'avenue de Londres), au premier étage de l'immeuble situé en face de la maison Sarfaty (les immeubles de ce quartier n'ont pas encore été dotés de numéros).

Nous transmettons cette information à notre diligente Administration municipale en la priant de pourvoir au plus vite, afin d'éviter peut-être une seconde édition de l'accident de l'avenue Jules-Ferry. Mieux vaut, dit le proverbe, prévenir que guérir. Ajoutons que la *Petite Tunisie Socialiste* continuera à ouvrir toujours largement ses colonnes aux doléances de ses lecteurs et abonnés et à être volontiers leur porte-parole auprès de qui de droit.

Ingénieuse philanthropie

Notre confrère M. Jean Finot consacre, dans la *Revue des Revues*, un article à une création intéressante due à un de nos compatriotes bien connu pour sa charité intelligente, M. Léonard Rosenthal. Il s'agit de l'Ecole d'Electro-montage Rachel, qu'il a fondée et entretient de ses deniers et qui a pour objet, par un enseignement technique spécial, de former des élèves aptes à exécuter, après un court apprentissage, tous les travaux d'électricité industrielle.

L'originalité de cette institution, c'est qu'elle s'ouvre aux personnes de tout âge qui, déjà munies d'un bagage scientifique, n'ont pu réussir dans leur carrière, et auxquelles elle fournit, par son enseignement, les moyens de gagner honorablement leur vie.

Dans l'Enseignement

M. Chauffin, chef du Service de l'enseignement professionnel à la Direction générale de l'Enseignement, vient de se voir attribuer, par la Fondation Lucien de Reinach, une importante récompense en argent. Nos félicitations.

On sait que cette Fondation a pour objet de reconnaître et encourager les initiatives et collaborations individuelles qui s'exercent en matière d'études économiques indigènes et de politique coloniale.

Dans la Presse

Notre confrère la *Tunisie Industrielle*, organe officiel de l'Association Industrielle et Commerciale et du Syndicat des Entrepreneurs Français de Tunisie, annonce dans son dernier numéro qu'elle est passée en de nouvelles mains, qu'elle a abaissé à 5 cent. le prix du numéro et 6 fr. celui de l'abonnement. M. Alfred Allouche en devient le rédacteur en chef, et ses bureaux sont transférés 10, rue Es-Sadikia, non loin de ceux de notre journal.

Le nom du regretté fondateur, Marcel Plessix, continue à figurer sur la manchette de cet organe, auquel nous souhaitons bon succès.

Au B.-G.

En raison de l'ouverture à l'exploitation, à dater du 1^{er} mars 1914, de la partie de la ligne de Mateur à Nebeur, comprise entre les stations de Sidi-Smail et de La Merdja-Khéreddine, la Compagnie des Chemins de fer de Bone-Guelma et Prolongements met en marche tous les jours, à partir d'avant-hier, entre ces stations, deux trains dans chaque sens en correspondance à Sidi-Smail avec les trains de la ligne d'Algérie.

Ces trains desservent les nouvelles gares d'Oued-Thibar et de La Merdja-Khéreddine.

Société de Sténographie

Sur l'initiative de notre ami M. D. Sfez de Livourne, délégué de l'Académie Sténographique de Paris, une association vient de se créer dans le but de vulgariser en Tunisie la sténographie Duployé.

Les moyens d'action du nouveau groupement sont : des cours gratuits oraux et par correspondance, des conférences, un bulletin, etc.

Le Comité est composé de la façon suivante :

Président honoraire : M. S. de Livourne, qui, depuis douze ans, consacre généralement tous ses loisirs à la diffusion de l'écriture Duployenne. Président actif : M. Chamboncel, professeur de sténographie au Collège Alaoui, ancien membre du Conseil de l'Instruction Publique. Vice-Présidents : MM. Danier, directeur de l'école de sténo-dactylographie, et Larguèche, instituteur à l'Ecole professionnelle. Secrétaire : M. Jules Bonan, arbitre-expert près les Tribunaux, directeur de l'Ecole Pratique de Commerce.

Un Comité de Dames est prévu sous la présidence de Mme Danier, professeur de sténo-dactylographie.

La direction des cours a été confiée à M. Sfez de Livourne, que l'assemblée a reconnu le plus qualifié pour assurer leur prospérité.

Pour finir

Un directeur de banque, brasseur d'affaires véreux, pend la crémaillère dans une superbe villa qu'il s'est faite construire. Pendant la fête, il s'entretient avec un invité :

— Vous allez voir, tout-à-l'heure, quel coup d'œil féérique va présenter l'éclairage de la villa ; songez que j'ai fait placer près de six cent poires électriques.

L'invité, finement, le poussant du coude :

— N'y a-t-il réellement que ces « poires »-là qui « éclairent » ?...

Spectacles et Concerts

Théâtre Municipal de Tunis

Mardi 3 Mars 1914

SERVIR

Pièces en 2 actes, de HENDI LAVEDAN

On commencera par :

Asile de Nuit

Un acte, de Max MAUREY.

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : CHARLES AFRIGAN

Mardi 3 Mars 1914

Les 4 vrais Phoques

Jongleurs équilibristes musiciens présentés par Miss Elsa et son matelot.

Immense succès de :

Bruel, comique typtque, première vedette des music-halls.

Les Frères Zapps, gladiateurs romains aux anneaux.

Nelly Borello, divette parisienne. Miles S. Castellane, Diane Murcy, Watsonia, R. Ruby, Suzy, Lily de Berty, etc., chanteuses.

PALMA-CINÉMA.

CINÉMATOGRAPHE OMNIA-PATHÉ

Rue Amilcar

Tous les soirs : Représentation

Dimanches et Fêtes : Matinée

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Général :

Epoques Douleuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions,

Sont produits scientifiquement Adoptés

par les Médecins de France et de l'Étranger

Préparés par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe

à Paris, 10, rue de Valenciennes, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

Le FLACON que toutes les Pharmacies de France S.S.S. ont en magasin. 1^{er} M. Brocheur, 2^{ème} M. Brocheur, 3^{ème} M. Brocheur, 4^{ème} M. Brocheur, 5^{ème} M. Brocheur, 6^{ème} M. Brocheur, 7^{ème} M. Brocheur, 8^{ème} M. Brocheur, 9^{ème} M. Brocheur, 10^{ème} M. Brocheur.

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

Lire :

L'Humanité

Directeur : Jean JAURÈS

Le Courrier Européen

Directeurs : A. MORIZET et PAIX-SÉAILLES
8, boulevard des Italiens — Paris

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri FABRE

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

8, boulevard des Italiens — Paris

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement : 10 fr. par an.

Les Annales Sociales

COLONIALES & ÉTRANGÈRES

Paris — 4, rue Joseph Bara (IV^e) — Paris

A. DISEGNI Receveur de Rentes

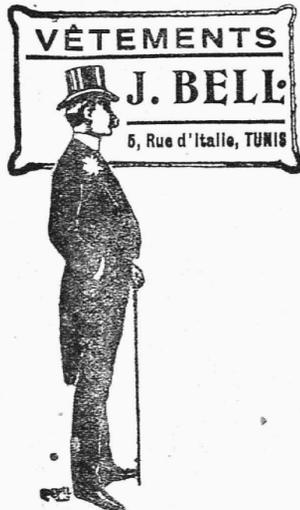
2, Avenue de France, 2 — TUNIS

TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

MAISON DE CONFIANCE

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.



RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2 TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeûner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

ABSINTHE BERGER

supérieure, saine, apéritive

Restaurant des Deux-Mondes

CANILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe

Pension : 55 francs

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

FÉLIX FISCHEL

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière) TUNIS

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos Pleyel

et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 fr. avec facilités de paiement



OUVERTS AUX COUVERTS

LES BUREAUX DE PUTS DE SÉCRÈTE

10, rue de Valenciennes, PARIS

Directeur : L. JONET et C^{ie}

10, rue de Valenciennes, PARIS

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelletterie, Fourrures. Prix modérés.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc. La plus ancienne et la importante maison de Tunis.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Pavillon Beau-Séjour. Carthage-Station. Restaurant de premier ordre. E. Giraud, propriétaire.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Pousset. Champigneules et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, etc.

Donnez votre Publicité à la « Petite Tunisie Socialiste »

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :

GENERAL ACOUSTICON COMPANY
6, rue de Hanovre, PARIS

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien-Etat (lignes algériennes) Ouest-Algérien, Bone-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur ; 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes.

Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

VALIDITÉ. — Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 520 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes.

Faculté de prolongation moyennant le paiement d'un supplément. Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demandes de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ;

chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer,

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

Imprimerie Spéciale de la *Petite Tunisie Socialiste*

Le gérant : J. Giannitrapani.

OXYGÈNEE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, Agent

TUNIS — 57, Rue de Naples, 57 — TUNIS



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
BONNENFANT, administrateur

Boxes, Chenils,
Pension pour Chevaux et Chiens
— ROUTE DE L'ARIANA —

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels
5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry — TUNIS
Terches en feux de couleurs pour retraits aux flam-
beaux — Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Nêches de sureté pour Miues
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de proprié-
tés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Locations de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Chan-
ge de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux
— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
— SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises
Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphi-
ques, Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays, Location
de Coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de
fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôt à vue, Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts
— Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avan-
ces sur marchandises et connaissements — Crédits documen-
taires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations
de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avan-
ces sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte
de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres
de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Étranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompense à plusieurs expositions et concours, Médailles
d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours
Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchands,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
grossissent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués
par la
"VACUUM OIL COMPAGNY",
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles — TUNIS
T légr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache — Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.
ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. s.
— à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
— de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès,
Sfax, Mehdià, Monastir, Sousse), tous les samedis
à 9 h. 30.
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
— de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Mehdià, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli tous
les vendredis à 8. soir.
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax,
Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales
(sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-
kerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets
de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,
à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ FRÈRES.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine :
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli,
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Mar-
seille
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire par transbordement.
N.-B. — Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es Sadikia, Tunis.

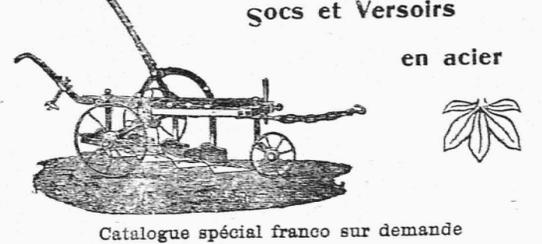
Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne
Chaussures FAURE
habillées pour soirées
Chaussures FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes,
sabots, galoches, cbaussons
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts
14, rue d'Italie, 14 — TUNIS Succursale à BIZERTE

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)
99, rue de Portugal — TUNIS

Déchaumeuse RICHTER



socs et Versoirs en acier
Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.
Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes
de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, GENÈVE etc.
Chambre noir pour photographie
Conditions spéciales pour Famille
Ecrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)
ou au journal pour les renseignements

MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes
Embarquements et Débarquements
Succursales: BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Adresse Télég. : Maritimes-Tunis Téléphone 74
TUNIS — 5, Rue Saint-Charles, 5 — TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix
très réduits. — Formalités en douane. — Assurances Maritimes.
— Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à
forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Bil-
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises
et étrangères, correspondants partout.
Emballage de mobiliers. — Maison de Confiance.
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-
pellier et rue du Caire Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser chez :
M. P. LECLERQ & Co
Avenue de Carthage — TUNIS

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosseries, Articles de cave — Couleurs et Vernis
DROGUERIE HABIS
TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & Cie
24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8 Téléphone 44
Pâtisserie de premier ordre - Confiserie fine - Chocolats - Fournitures
pour Soirées, Baptêmes et Mariages - Pain Français - Pain Viennois
et Anglais - Pain de Ménage - Crème Chantilly de France.
Service à domicile. — Expéditions dans toute la Régence.
SUCCURSALE à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon.

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne
Les petites annonces classées
sont acceptées au bureau du
journal le lundi avant quatre
heures du soir. Elles doivent
comporter au moins deux lignes
soit cinquante centimes au mi-
nimum.

A VENDRE une propriété
de 10 hectares
d'un seul tenant, située à Ma-
chilly (Haute-Savoie), à 200 mè-
tres de la gare.
Maison d'habitation composée
de 4 pièces, une cave et grenier,
grange, écurie pour 12 bêtes,
remise, porcherie, chambré à
lessive et poulailler, le tout en
bon état
S'adres. à M. Armand LOUP
au dit lieu.

Petite Correspondance
Nous refusons systématique-
ment toute insertion de nature
à choquer la pudeur de nos
lecteurs.

Leçons
Leçons d'arabe et d'anglais à
domicile. Journal.

Les offres et demandes d'em-
ploi sont acceptées gratuite-
ment par le canal de l'Office
du Travail.

Restaurant du Japon
C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires
7, rue Amilcar, 7 — TUNIS
(au-dessus de l'Imprimerie Bonici et Namura)
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cui-
sine Italienne. — Spécialité de Raviole et Casate. — VINS
Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et
Vins de Chianti.

Imprimerie de l'Orient

40, Rue des Mallais
TUNIS

Travaux en toutes Langues

BENGALINE

PEINTURE
email, perfectionnée
DÉPOT
Droguerie Nationale
CRÈCHE Père & Fils
6, rue d'Italie — TUNIS
—
Représentant :
J. C. BONICI
11, rue d'Alger — TUNIS

TUNISIA - PALACE

Hotel de premier ordre TUNIS Hôtel de premier ordre
Lumière électrique 150 CHAMBRES & SALONS Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain — Jardin d'Hiver
Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur Tout confort moderne